

RÈGLEMENT OFFICIEL

JEU CONCOURS AVEC OBLIGATION D'ACHAT

À gagner : 1 TMAX 560 Yamaha KAMO 2026 – valeur 13 300 €

Organisé par Fitcorp – Du 3 juin 2026 au 3 juillet 2026

Article 1 – Société Organisatrice

La société Fitcorp, dont le siège est à 2791 Chemin St Bernard 06220 VALLAURIS, immatriculée au RCS de la ville d'Antibes sous le numéro B 754 000 362, organise un jeu concours avec obligation d'achat intitulé « Jeu Concours Fitadium – TMAX 560 Yamaha KAMO 2026 », accessible via le site internet www.fitadium.com.

Le présent Jeu est régi par la législation française. La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 2 – Durée du Jeu

Le Jeu se déroule du mercredi 3 juin 2026 à 09h00 (heure de Paris) au vendredi 3 juillet 2026 à 23h59 (heure de Paris), soit une durée d'un (1) mois.

Toute commande passée en dehors de cette période ne donnera pas lieu à une participation au Jeu.

Article 3 – Conditions de Participation

3.1 – Personnes autorisées à participer

Le Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (hors DOM-TOM et Corse), âgée de dix-huit (18) ans révolus à la date de participation et titulaire d'un permis de conduire valide de catégorie A, conformément à la réglementation applicable aux véhicules dont la cylindrée est supérieure à 400 cm³.

Sont exclues du Jeu les personnes suivantes :

- les salariés, collaborateurs et dirigeants de la société Fitcorp, ainsi que les membres de leur famille proche (conjoint, enfants, parents) vivant sous le même toit ;
- les prestataires techniques et partenaires commerciaux associés à ce Jeu ;
- toute personne ne remplissant pas l'ensemble des conditions définies au présent article.

Le gagnant du concours sera contacté par l'organisateur par mail. Les participants devront donc disposer d'une adresse électronique valide et pérenne.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas dysfonctionnement ou de faute lors de la fourniture de son adresse mail par le participant.

3.2 – Modalités de participation

La participation au Jeu est conditionnée à l'achat d'au moins un (1) produit de la gamme protéines de la marque Superset Nutrition sur le site www.fitadium.com pendant la période du Jeu incluant les références suivantes :

- 100% whey proteine advanced (300g)
 - 100% whey proteine advanced (900g)
 - 100% whey proteine advanced (2kg)
 - 100% whey proteine advanced (4kg)
 - 100% clear whey advanced (900g)
-

- zero isolate advanced (1,8kg)
- 100% casein advanced (1,8kg)
- 100% vegan protein (900g)
- whey hardcore (2kg)
- whey hardcore (4kg)

Pour que la participation soit valide, le participant doit obligatoirement, lors de la finalisation de sa commande :

- créer un compte,
- ajouter au panier au moins une protéine de la marque Superset Nutrition ;
- cocher la case dédiée au jeu concours, intitulée « Je participe au jeu concours pour gagner le TMAX 560 Yamaha KAMO 2026 », affichée dans le panier d'achat avant validation de la commande ;
- valider et régler sa commande dans les conditions habituelles du site.

Toute commande dont la case n'aura pas été cochée sera considérée comme une commande ordinaire et n'entraînera aucune participation au Jeu.

Plusieurs participations par personne (même nom, même adresse e-mail, même adresse postale et même adresse IP) sont autorisées pour toute la durée du Jeu, quel que soit le nombre de commandes passées. Chaque protéine Superset Nutrition éligible achetée donne droit à une participation au Jeu. Ainsi, une même commande peut donner lieu à plusieurs participations si elle contient plusieurs protéines Superset Nutrition éligibles. Aucune limite de participation n'est fixée pendant toute la durée du Jeu.

L'achat effectué dans le cadre de la participation reste soumis aux conditions générales de vente de Fitadium. Le produit acheté ne sera ni remboursé ni échangé au titre de la participation au Jeu.

3.3 – Exercice du droit de rétractation et incidence sur la participation

Conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, tout acheteur en ligne dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la réception de sa commande pour exercer son droit de rétractation.

Toutefois, l'exercice du droit de rétractation entraîne automatiquement et de plein droit l'annulation de la participation au Jeu associée à cette commande. En cas de rétractation, le participant sera retiré du tirage au sort et ses données de participation seront supprimées dans un délai de sept (7) jours ouvrés suivant la prise en compte de la rétractation.

Si le gagnant désigné lors du tirage au sort a exercé son droit de rétractation avant la date du tirage, ou si sa rétractation est constatée après la désignation, sa participation sera invalidée et le remplaçant n°1 sera contacté selon la procédure prévue à l'article 6.

Article 4 – Désignation du Gagnant

À l'issue de la période de participation, l'ensemble des participations valides — c'est-à-dire issues de commandes réglées, non rétractées et remplissant toutes les conditions de l'article 3 — sera extrait du système informatique de Fitadium.

Le tirage au sort sera effectué le vendredi 10 juillet 2026 par voie informatique, de manière aléatoire, parmi l'ensemble des participations valides enregistrées.

Un (1) gagnant principal sera désigné par tirage au sort. Deux (2) participants supplémentaires seront également tirés au sort, l'un après l'autre, afin de déterminer leur ordre de désignation en qualité de remplaçants numérotés : remplaçant n°1 puis remplaçant n°2. Ces remplaçants pourront être contactés successivement dans le cas où le gagnant principal ne remplirait pas les conditions d'éligibilité, ne fournirait pas les justificatifs requis ou ne répondrait pas dans les délais impartis prévus à l'article 6 du présent règlement.

Les gagnants qui ne rempliraient pas ces conditions se verront perdre le lot sans qu'ils ne puissent, en aucun cas, faire l'objet d'une réclamation supplémentaire.

Si aucune des trois (3) personnes tirées au sort ne remplit les conditions, ne fournit pas les justificatifs requis ou ne répond pas dans le délai de l'article 6, il sera procédé à un nouveau tirage au sort dans les mêmes conditions.

Les trois (3) personnes initialement tirées au sort ne seront pas comptabilisées pour ce nouveau tirage au sort.

Le résultat du tirage au sort est définitif et sans appel possible. Aucune réclamation relative au résultat ne sera acceptée

Article 5 – Dotation

- Le lot unique mis en jeu est le suivant :Un (1) scooter TMAX 560 Yamaha KAMO, édition 2026, d'une valeur catalogue de treize mille trois cents euros (13 300 €) TTC incluant la carte grise (certificat d'immatriculation) dans la dotation et prise en charge par l'Organisateur d'une valeur de 193,76€

Les frais d'assurance obligatoire, d'équipement de protection individuelle, d'entretien courant et de carburant restent entièrement à la charge du gagnant.

Le lot est remis en l'état tel que défini ci-dessus. Il est strictement non échangeable, non remboursable et ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou en nature, quelle qu'en soit la raison. Il est strictement personnel et ne peut être cédé à un tiers.

L'Organisateur se réserve le droit de substituer le lot par un lot de valeur équivalente en cas d'indisponibilité du modèle, sans que cela ne puisse donner lieu à une quelconque réclamation de la part du gagnant.

Article 6 – Remise du Lot

Le gagnant sera contacté par e-mail à l'adresse fournie lors de sa commande, dans un délai de sept (7) jours ouvrés suivant le tirage au sort.

Le gagnant devra répondre à cet e-mail dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la date d'envoi du message, en fournissant les documents justificatifs suivants :

- une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- un justificatif de domicile en France métropolitaine de moins de trois (3) mois ;
- le permis de conduire valide de catégorie A ;
- la preuve de commande (numéro de commande Fitadium).

À défaut de réponse dans ce délai ou si les documents ne sont pas fournis ou si le gagnant ne remplit pas les conditions d'éligibilité, l'Organisateur se réserve le droit de contacter le remplaçant n°1, puis si nécessaire le remplaçant n°2, selon la même procédure.

Tout gagnant au-delà du remplaçant n°2 sera contacté selon les modalités du présent article et devra respecter les mêmes délais.

Les modalités pratiques de remise du scooter (lieu de retrait, date et horaires) seront communiquées au gagnant par e-mail après validation de son dossier. Le lot devra être retiré dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter de la date de communication des modalités de remise du scooter. Passé ce délai, le lot sera définitivement perdu.

6.1 – Publication du nom du gagnant

Le prénom et la première lettre du nom du gagnant pourront être publiés sur le site www.fitadium.com et sur les réseaux sociaux de Fitadium à titre d'information, sauf opposition expresse de sa part notifiée par e-mail à contact@fitadium.com dans un délai de cinq (5) jours ouvrés suivant sa désignation. Cette publication s'effectuera dans le respect du RGPD et des dispositions de la loi Informatique et Libertés.

Article 7 – Protection des Données Personnelles

Les données personnelles des participants collectées dans le cadre du Jeu (nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale, numéro de commande) sont traitées par Fitadium en qualité de responsable de traitement, sur le fondement de l'exécution du contrat de jeu, aux fins exclusives de gestion du Jeu et de remise du lot.

Elles ne pourront être communiquées qu'aux strictes prestataires nécessaires à l'organisation de ce jeu concours.

Ces données sont conservées pendant la durée prévue par la politique de confidentialité et les conditions générales de Fitadium, applicables lors de la création d'un compte sur le site www.fitadium.com. En cas d'exercice du droit de rétractation, les données relatives à la participation au Jeu seront supprimées dans un délai de sept (7) jours ouvrés suivant la prise en compte de la demande de rétractation, laquelle peut être adressée à l'adresse suivante : contact@fitadium.com.

Les documents et données personnelles du gagnant sont quant à elle conservées.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – Règlement UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose des droits suivants :

- droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles ;
- droit d'opposition et de limitation du traitement ;
- droit à la portabilité des données.

Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande par e-mail à : contact@fitadium.com, ou par courrier au siège social de Fitcorp, en joignant une copie d'une pièce d'identité. Tout participant peut également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL – www.cnil.fr).

Les échanges effectués avec le gagnant, ainsi que les documents et justificatifs fournis dans le cadre de la vérification de son éligibilité et de l'attribution du lot, seront conservés pendant une durée d'un (1) an à compter de la fin de l'opération, sauf obligation légale imposant une durée de conservation plus longue. À l'issue de ce délai, ces éléments seront supprimés ou archivés conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Article 8 – Fiscalité

Conformément à la législation fiscale française en vigueur, la valeur du lot (13 300 €) constitue un avantage en nature susceptible d'être soumis à imposition dans le chef du gagnant, selon sa situation fiscale personnelle. Il appartient au gagnant de se rapprocher de son conseiller fiscal ou de l'administration fiscale pour toute question relative à ses obligations déclaratives.

L'Organisateur procédera, en sa qualité de tiers déclarant, aux déclarations fiscales obligatoires le concernant, notamment la déclaration des avantages en nature (formulaire DAS2 ou équivalent) auprès de l'administration fiscale française, conformément aux articles 240 et 242 du Code général des impôts. Le gagnant en sera informé et recevra les documents nécessaires.

Article 9 – Limitation de Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout incident technique lié à l'accès au Site, à l'enregistrement des commandes ou des participations, notamment en cas de défaillance du réseau Internet, de panne de serveur, d'interruption du service de paiement en ligne ou de tout autre événement indépendant de sa volonté.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de modifier, de reporter ou de prolonger le Jeu en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, sans engager sa responsabilité et sans qu'il puisse être réclamé une quelconque indemnité.

Article 10 – Fraude et Abus

Toute participation réalisée de manière frauduleuse, par des moyens automatisés, par l'utilisation de faux comptes ou contraire aux présentes règles entraîne l'élimination immédiate et définitive du participant concerné, sans préjudice des éventuelles poursuites judiciaires que l'Organisateur se réserve le droit d'engager.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'identité, l'éligibilité et la validité de la commande de tout participant avant la remise du lot.

Article 11 – Réclamations

Toute réclamation devra être adressée par écrit à l'organisateur à l'adresse contact@fitadium.com dans un délai de trente (30) jours suivant la date de tirage au sort.

Passé ce délai, l'organisateur ne prendra plus en compte les réclamations.

Article 12 – Dépôt du Règlement

Le présent règlement a été vérifié par un avocat et est disponible gratuitement sur simple demande adressée à contact@fitadium.com.

Il est consultable gratuitement et intégralement sur le site www.fitadium.com pendant toute la durée du Jeu

La participation au Jeu vaut acceptation pleine et entière du présent règlement dans toutes ses dispositions.

Article 13 – Loi Applicable et Juridiction

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif à l'interprétation, à la validité ou à l'application du présent règlement sera soumis aux tribunaux compétents, sous réserve des dispositions légales applicables en matière de protection des consommateurs, et après tentative préalable de résolution amiable adressée à contact@fitadium.com.

Fait à Vallauris, le 3 juin 2026

Pour la société FITCORP

Signature et cachet : _____